

RAPPORT N° 00/2-37  
au Conseil Municipal

OBJET

**EQUIPEMENT, RACCORDEMENT ET STOCKAGE  
FORAGE DOMENJOD - 1<sup>ère</sup> phasé**

- **Approbation du projet**
- **Autorisation de lancer un appel d'offres**

Dans le cadre de la recherche et de la mobilisation de nouvelles ressources, nécessaires à la satisfaction de la demande en eau sur la Commune de Saint-Denis, et en particulier sur les secteurs de la Bretagne/Domenjod, un premier forage de reconnaissance sur ces secteurs a été réalisé. Le débit maximum d'exploitation préconisé pour cet ouvrage est de 250 m<sup>3</sup>/h.

Le programme de travaux à réaliser en 1<sup>ère</sup> phase pour l'exploitation de ce forage (augmentation de la production d'eau sur les secteurs Bretagne/Domenjod) comprend :

- la mise en place d'un dispositif d'exhaure (équipements hydrauliques, électromécaniques, électrique)
- la réalisation d'un local de traitement avec comptage et chloration ;
- la réalisation d'un ouvrage de stockage sur le site du forage ;
- le transfert de la production vers le Réservoir des Ecoles (Bretagne) par une station de pompage et une canalisation de refoulement

Les études de maîtrise d'œuvre, menées jusqu'au stade « Projet » ont permis de préciser la consistance des travaux à réaliser qui comprennent :

- l'équipement du forage à 250 m<sup>3</sup>/h (mise en place d'électro-pompe, de canalisation d'exhaure, réalisation et équipement de local de chloration, poste de transformation) ;
- réservoir de stockage de 1 500 m<sup>3</sup> à proximité du forage ;
- station de pompage (HMT : 84 mètres, débit initial : 150 m<sup>3</sup>/h (équipement définitif : 570 m<sup>3</sup>/h)
- canalisation de refoulement DN 400 mm, L = 1 500 m
- raccordement sur réservoir « des Ecoles » à la Bretagne.

L'exécution de ces travaux sont nécessaires à la satisfaction de la demande en eau relevée sur les secteurs de la Bretagne et de Domenjod et au renforcement de la production globale d'eau potable sur la Commune.

Le coût estimé de ces travaux est de 9 900 000 F HT.  
Les crédits sont prévus au Budget Annexe de l'Eau.

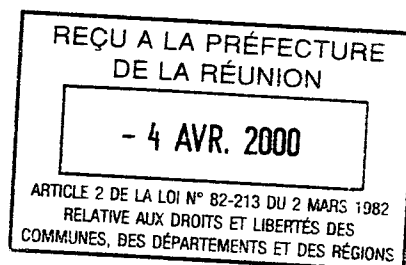
## RAPPORT N° 00/2-37

Je vous demande en conséquence :

- d'approuver le projet d'équipement, de raccordement et de stockage à réaliser en première phase pour l'exploitation du Forage Bretagne/Domenjod ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres et à passer un marché de travaux avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié.
- d'autoriser la signature du marché par moi-même ou par mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



DELIBERATION N° 00/2-37  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 24 Mars 2000

OBJET

EQUIPEMENT, RACCORDEMENT ET STOCKAGE  
FORAGE DOMENJOD - 1<sup>ère</sup> phase

- Approbation du projet
- Autorisation de lancer un appel d'offres

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N°00/2-37 du Maire ;  
Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le projet d'équipement, de raccordement et de stockage à réaliser en 1<sup>ère</sup> phase pour l'exploitation du forage Bretagne/Domenjod.

ARTICLE 2

Autorise le Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié.

ARTICLE 3

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer le marché.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 31 MARS 2000

LE MAIRE  
Michel TAMAYA

